
Numéro de l'intervention: 076-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 22.03.2011
Déposée par: Grimm (Burgdorf, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Non 31.03.2011
Date de la réponse: 26.10.2011
Numéro de l'ACE 1752/2011
Direction: ECO

Retrait de la HES: répercussions sur l'économie de la région de l'Emmental-Haute-Argovie

Le Conseil-exécutif a décidé de fermer le site de la HES à Berthoud. Cette décision a des répercussions économiques, concernant l'emploi mais aussi le développement futur de la région de l'Emmental-Haute-Argovie. Elle contredit en outre la Stratégie de croissance qui entend renforcer les axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier. Un site HES à Berthoud, situé à proximité immédiate de la gare, serait un atout certain pour la région.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de postes (équivalents plein temps) vont être supprimés suite à la fermeture du site de Berthoud ? Dans quelles classes de traitement (services administratifs, corps enseignant, corps assistant, recherche, entretien des bâtiments/technique, cantine, nettoyage, etc.) ?
2. Quelle est l'ampleur des conséquences économiques pour la région (départ de personnes et de leurs familles, manque à gagner sur les recettes fiscales, perte d'attrait, etc.) ?
3. Cette décision est-elle compatible avec la politique régionale cantonale et la Stratégie de croissance qui « entend renforcer la compétitivité dans les régions de montagne et dans l'espace rural, soutenir des projets innovants et faire participer les régions au développement économique » ?
4. Comment se fait-il qu'à l'annonce de la fermeture de Roche, le directeur de l'économie publique ait qualifié Berthoud d'excellent site à fort potentiel alors qu'un mois plus tard, le gouvernement estime que cette même ville manque de caractère urbain et qu'elle est mal desservie par les transports publics ?
5. Le Conseil-exécutif a-t-il entretemps développé une nouvelle stratégie de politique régionale ? Quelle est-elle ?

Réponse du Conseil-exécutif

La présente interpellation porte sur la décision prise par le Conseil-exécutif le 2 février 2011 en faveur d'un regroupement partiel de la Haute école spécialisée bernoise (HESB). Le Conseil-exécutif présentera un rapport au Grand Conseil lors de la session de janvier 2012 dans lequel seront exposés en détail les faits et réflexions qui l'ont conduit à prendre cette décision¹. Les divers aspects de la présente interpellation seront également traités et approfondis. Les paragraphes pertinents du rapport sont mentionnés dans les réponses aux questions 2 à 4.

Question 1 :

Le site de Berthoud regroupe un total de 217 postes à plein temps (état : 31 mars 2011). À moyen terme, ils seront perdus pour Berthoud suite à la fermeture du site.

Classe de traitement	Nombre d'employés	Taux d'occupation (%)	Postes à plein temps
2	10	415.0	4.2
4	1	100.0	1.0
8	1	20.0	0.2
10	2	70.0	0.7
11	1	60.0	0.6
12	7	370.0	3.7
13	12	1 080.0	10.8
14	8	710.0	7.1
15	6	545.0	5.5
16	21	1 525.0	15.3
17	4	280.0	2.8
18	55	3 548.8	35.5
19	22	1 634.6	16.3
20	17	1 107.2	11.1
21	9	565.0	5.7
22	5	410.0	4.1
23	32	1 054.9	10.5
24	81	5 715.0	57.2
25	11	1 065.0	10.7
27	1	100.0	1.0
Doctorants	1	50.0	0.5
Apprentis	11	1 100.0	11.0
Stagiaires	2	200.0	2.0
Total	320	21 725.5	217.3

Source : Persiska Agent, Harmonisation approximative avec IM

Question 2 :

Il n'existe pas de données quantitatives sur les conséquences économiques du regroupement partiel (par ex. incidences sur l'emploi et sur la création de valeur ajoutée) pour le site de Berthoud et la région de l'Emmental-Haute-Argovie. Même en réalisant un travail important, il est impossible de mesurer avec fiabilité les retombées économiques de la HESB ou des différents sites et départements, et ce notamment car l'utilisation qui sera faite à l'avenir des bâtiments est encore incertaine. Cette réaffectation aura des répercussions déterminantes sur l'économie publique (par ex. le nombre d'emplois, les recettes fiscales des personnes physiques et morales).

Cf. paragraphe 3.1.1 du rapport sur la concentration des sites de la HESB.

¹ Regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (HESB) – Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil.

Question 3 :

En juin 2011, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie économique 2025². Elle remplace la stratégie de croissance version 2007 achevée en janvier 2010 avec le rapport de controlling sur la stratégie de croissance³. La décision de regrouper à moyen terme les sites de la HESB correspond aux intentions exprimées dans la Stratégie économique 2025. Il s'agit de promouvoir les atouts existants (entre autres, dans le domaine de la formation, de la recherche et du TST), ce à quoi la HESB peut apporter une contribution importante.

A première vue, le regroupement des sites de la HESB s'inscrit en contradiction avec les objectifs de la politique régionale. Mais cette dernière n'est qu'un aspect parmi d'autres, tout aussi importants. En regroupant les sites, il ne s'agit pas d'effectuer une redistribution entre régions, mais de prendre une décision stratégique afin de garantir à long terme la pertinence des services de la HESB sur le plan économique. Si cela fonctionne, tout le canton en profitera ; dans le cas contraire, les régions dans lesquelles les sites sont implantés seront perdantes au même titre que les autres régions.

Cf. paragraphe 3.2 du rapport sur le regroupement des sites de la HESB.

Question 4 :

Berthoud est un site très attrayant, aussi bien du point de vue économique que du cadre de vie, et cela n'est aucunement remis en question par la décision du Conseil-exécutif en faveur d'un regroupement partiel de la HESB. Cette décision est basée sur une analyse approfondie des différents sites. Berthoud a ainsi été comparé à Berne et Bienne qui présentent, c'est un fait avéré, un caractère urbain plus marqué et qui occupent une place différente dans le plan directeur du canton de Berne. Ces éléments ont donc eu des conséquences sur les critères de l'accessibilité et du caractère urbain, et Berthoud, malgré des conditions favorables, a été moins bien classé. L'évaluation de l'accessibilité du site de Berthoud a été corrigée ultérieurement, mais cela n'a pas pesé sur la décision.

Cf. paragraphe 4.3 du rapport sur la concentration des sites de la HESB.

Question 5 :

Le projet de programme cantonal 2012 - 2015 de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale fédérale⁴ à l'intention de la Confédération que le Conseil-exécutif a adopté en juin 2011 a pour objectif de promouvoir de manière ciblée les atouts des régions. Les négociations menées avec la Confédération sur la nouvelle convention-programme s'achèveront fin 2011. Le programme cantonal 2012-2015 susmentionné s'inscrit dans la continuité en se basant sur l'expérience, tout en intégrant de nouveaux programmes de développement régionaux. Sur les cinq domaines d'action stratégiques, il conserve le tourisme et l'industrie, en crée un nouveau, baptisé « Cleantech », qui se substitue à celui des énergies renouvelables, et regroupe les réformes et les offres novatrices dans un seul domaine, tout en gardant les mêmes orientations. L'application ciblée de la Nouvelle politique régionale reste ainsi un élément important de la politique économique bernoise.

Au Grand Conseil

² ACE 1063 du 22 juin 2011

³ ACE 0039 du 13 janvier 2010

⁴ ACE 1103 du 29 juin 2011